



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de CORNIC (Sylvain), « Établissement du texte », *Théâtre complet*, Tome II, *Comédies*, QUINAULT (Philippe), p. 535-537

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09561-3.p.0535](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09561-3.p.0535)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2019. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Le texte de base retenu est celui de la première édition de la pièce (les éditions suivantes parues du vivant de l'auteur étant des contrefaçons<sup>1</sup>) :

LA MERE / COQVETTE, / ov / LES AMANS / BROVILLEZ, /  
COMEDIE. / PAR MONSIEVR QVINAULT. / [fleuron] / A  
PARIS, / Chez GABRIEL QVINET, au Palais, dans la / Galerie  
des Prisonniers, à l'Ange Gabriel. / [filet] / M. DC. LXVI. / AVEC  
PRIVILEGE DV ROY.

Format : in-12 par demi-feuille. Pagination : [8], 98, [2]. Exemplaire consulté : B.n.F. 8°Yth.11640.

Quinault ayant fait transport de son privilège, daté de décembre 1665, à la fois à Thomas Jolly, Gabriel Quinet, Estienne Loyson et Guillaume de Luyne, l'Arsenal conserve un exemplaire de l'édition Jolly, dont le texte, mis sous presse par le même imprimeur Claude Blageart, est exactement le même (GD-23577).

Il existe une édition critique procurée par Étienne Gros dans la foulée de sa grande étude sur Quinault :

Philippe Quinault, *La Mère coquette ou les Amants brouillés*, édition critique, thèse pour le doctorat présentée à la faculté des lettres de l'université de Paris par Étienne Gros, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres d'Aix, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 5, Quai Malaquais, MCMXXVI [XVIII-160 p].

Le détail du toilettage typographique effectué à partir de l'édition originale de 1666 est le suivant :

---

1 Voir le site en ligne d'Alain Riffaud :  *Répertoire du théâtre français imprimé au XVII<sup>e</sup> siècle*  (<http://www.unifr.ch/repertoiretheatre17/>).

Remplacement de la virgule par :

- un point : vers 234, 312, 315, 352, 359, 1067 (après « Donnez »), 1152, 1382, 1400, 1488, 1613 ;
- un point-virgule : vers 319, 573, 577, 971, 1194, 1342, 1384, 1400, 1445, 1590, 1649, 1670 ;
- un deux-points : vers 601, 1194, 1360, 1676 ;
- un point d’interrogation : vers 1119, 1644 ;
- un point d’exclamation : vers 1445, 1453 (après « de la sorte »), 1460 (après « Garçon »).

Suppression de virgules : vers 69 (à la fin du vers), 72 (id.), 169 (à la césure), 371 (id.), 657 (à la fin du vers), 1560 (id.), 1582 (id.).

Remplacement du point par :

- une virgule : vers 55, 1075 (à la fin du vers), 1430 ;
- un point d’interrogation : vers 1010, 1399 ;
- des points de suspension : vers 1104.

Remplacement du point-virgule par :

- un point : vers 1068 (après « Écoutez »), 1107 (après « Heurtons »), 1224, 1399 ;
- une virgule : vers 266 (à la césure), 677, 826, 1287, 1550, 1634 ;
- un deux-points : 1532 ;
- un point d’exclamation : vers 1200, 1211.

Remplacement du deux-points par :

- un point : vers 48, 85, 92, 239, 406, 475, 884, 1028, 1321, 1326, 1343, 1381, 1404, 1620 ;
- un point-virgule : vers 408, 450, 472, 560, 824, 897, 958, 981, 999, 1004, 1011, 1056, 1360, 1367, 1479, 1599, 1671, 1673.

Remplacement du point d’exclamation par un point d’interrogation : vers 1140, 1141, 1142, 1145, 1340 (après « Quoi »).

Remplacement du point d’interrogation par :

- un point : vers 1197 ;
- un point-virgule : vers 964 ;
- une virgule : vers 1076 (après « Page »), 1156, 1157 (à la fin du vers) ;
- un point d’exclamation : vers 204, 1107, 1471.

Ajout d'un point à la césure : vers 1550.

Ajout d'une virgule à la césure : vers 103, 223, 273, 304, 344, 395, 534, 657, 801, 911, 1624, 1630.

Ajout d'une virgule en fin de vers : vers 685, 1344.

Autres ajouts de virgules : vers 9 (après « Oui »), 359 (après « allons »), 622 (après « Champagne »), 692 (avant et après « je pense aussi »), 971 (avant et après « je crois »), 984 (après « Le voilà »), 989, 1217 (après « l'épouser »), 1324 (après « Comment »), dans la didascalie séparant les v. 1355 et 1356, 1411 (après « veux »), 1420, 1553.

Restitution d'un point d'exclamation pour mieux souligner la modalité exclamative : vers 581 (à la fin du vers, d'après l'édition du *Théâtre de Quinault*, t. 3, Veuve Duchesne, 1778), 1229 (après « blancs »), 1607.

Restitution d'un point d'interrogation pour souligner la modalité interrogative : vers 585 (d'après l'édition Veuve Duchesne de 1778).

Pour le problème particulier de la ponctuation du v. 1067, voir la note en bas de page correspondante.

Au vers 1579, comme dans *L'Amant indiscret* et *La Comédie sans comédie*, on a respecté la double ponctuation constituée d'un point d'interrogation suivi de points de suspension, en déplaçant toutefois les points de suspension en première position, conformément à l'usage moderne.

« Bon Homme » a été modernisé en « bonhomme » (v. 10, 227, 250, 289, 600, 616); « Catheres » en « catarrhes » (v. 267)<sup>2</sup>, « vieil » (devant consonne ou ponctuation) en « vieux » (v. 607 et 609).

Au vers 568, le pronom « en », omis, a été restitué : « Madame, il n'*en* est rien ».

Au vers 1126, on a changé la majuscule en minuscule après le point-virgule.

Au vers 1137, on a corrigé « par » en « pour » (« pour sa gloire »).

Au vers 1204, « parié » a été corrigé en « parlé ».

Le point d'exclamation à la fin du vers 1328 a été supprimé pour rendre la phrase grammaticalement plus claire.

On a supprimé la rubrique « ACANTE », mise par erreur en tête des vers 1478-1507, cette tirade ne pouvant être attribuée qu'à Crémante.

Au vers 1514, on a corrigé « la » en « l'a ».

2 Richelet et Furetière orthographient *caterre* (mais le premier *Dictionnaire* de l'Académie française, en 1694, écrit *catarre* – plus conforme à l'étymologie – tout en signalant que « Quelques-uns écrivent et prononcent Caterrre »).